Cinquante-sixième année. - N ° 79 A Vendredi 22 avril 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2386

## 07 – ARDÈCHE

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

## Arrêt de la Cour d'Appel

*Date :* 27 juillet 2021.
Autre arrêt de la Cour d'Appel.
822 638 375 RCS Aubenas.
822 638 375 RM 07.
**TEP RESTO.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Activité :* Restauration traditionnelle.
*Adresse :* 17, avenue Marc Seguin, 07100 Annonay.
*Complément de jugement :* Par arrêt du 13 avril 2022, la cour d'appel de Nîmes confirme le jugement déféré en ce qu'il a prononcé à l'encontre de Monsieur François TEP une mesure de faillite personnelle et l'infirme sur le surplus dont la durée de cette mesure de faillite personnelle. Et statuant à nouveau, fixe à 10 années la durée de la mesure de faillite personnelle prononcée à l'encontre de Monsieur François TEP, à compter de la signification de l'arrêt. .